

CADRES TERRITORIAUX

LE 22 MARS 2018

REFUSONS COLLECTIVEMENT
LA CASSE DE NOTRE STATUT
ET DÉFENDONS UN SERVICE
PUBLIC RÉPONDANT
À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL



Dans la droite ligne de leurs prédécesseurs, le président Macron et le 1^{er} ministre Édouard Philippe ont lancé une offensive historique contre la Fonction publique et les services publics.

Dans les jours qui viennent, le Comité Action publique 2022 (CAP 22) doit rendre son rapport ayant pour objectifs assignés des réformes structurelles ainsi que des économies budgétaires durables et massives.

La loi de finances 2018 a d'ailleurs inscrit une baisse de la dette publique de cinq points de PIB et une baisse de plus de trois points de la dépense publique à l'horizon 2022. **La dotation globale de fonctionnement fera désormais l'objet d'une contractualisation** entre les collectivités et les préfets, venant encore réduire les marges de manœuvre financières. La pression sur les cadres territoriaux sera accrue puisque ce sont eux qui doivent gérer la pénurie et faire plus avec encore moins de moyens.

Faisant suite à la création des métropoles, à la fusion des régions et la disparition programmée des départements et des communes, c'est une nouvelle étape qualitative et quantitative qui est franchie avec 70000 suppressions de postes qui vont massivement impacter les services publics et les usagers.

Sous couvert de « modernité » et d'adaptation du service public aux évolutions sociétales, à travers son « *document d'orientation pour la concertation : renforcer le contrat social avec les agents publics* », le gouvernement planifie donc dès le printemps quatre chantiers visant à éradiquer le statut des fonctionnaires :

- Remettre en cause et simplifier les **instances représentatives** du personnel, à l'instar de ce qui a été imposé dans la loi Travail pour le secteur privé ;
- Développer et faciliter le recours aux **contrats privés** ;
- - Développer les mobilités professionnelles en favorisant les dispositifs de **départs volontaires** ;
- **Refondre la rémunération** en priorisant les enjeux de performance individuelle et collective, de motivation, d'implication individuelle, de mérite, d'efficacité de la dépense publique.

Dans ce contexte, nous, cadres territoriaux serons en première ligne. Non seulement notre carrière sera particulièrement fragilisée par la généralisation des contrats de missions et nous subirons la concurrence entre nous dans la logique d'individualisation des rémunérations au mérite, mais aussi c'est à nous que sera confiée la responsabilité de démanteler et livrer des pans entiers de services publics au privé.

Enfin, encadrants, c'est à nous qu'il incombera de mettre en œuvre les mobilités des agents placés sous notre responsabilité à organiser la précarité et la déqualification des agents.

Cette posture est contraire à notre éthique et aux valeurs qui nous ont fait choisir le service public.

Le statut actuel des fonctionnaires repose sur l'indépendance :

- Mener à bien ses fonctions au service de l'intérêt général et permettre de garantir aux usagers la neutralité et l'impartialité.

• Le principe de liberté d'opinion, de penser, de s'exprimer garantit le pouvoir d'intervention dans la conception et la mise en œuvre du service public.

Ces principes sont bafoués par les objectifs de destruction du statut compris dans CAP 2022, et vont accentuer la soumission des cadres à leurs employeurs.

**Nous refusons
d'être les fossoyeurs
du service public !**

**Face à cette extinction annoncée du statut, condition
d'un service public répondant à l'intérêt général,
L'UFICT CGT DES SERVICES PUBLICS APPELLE
TOUS LES INGÉNIEURS, CADRES, TECHNICIENS
ET AGENTS DE MAÎTRISE À OPPOSER UNE RIPOSTE COLLECTIVE,
À PARTICIPER MASSIVEMENT LE 22 MARS ET DANS LES SUITES
AUX GRÈVES ET MANIFESTATIONS PARTOUT EN FRANCE,
À ORGANISER DES DÉBATS
AVEC LES AGENTS ET LES USAGERS CITOYENS.**

22 MARS 2018

GRÈVE ET MANIFESTATIONS

Élections professionnelles
Fonction publique territoriale

**JE VOTE
CGT**
6 DÉCEMBRE
2018

j'adhère !

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel : @

Collectivité employeur :



Fédération CGT des Services publics
Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 88 20 — Email : fdsp@cgt.fr | Site Internet : www.cgtservicespublics.fr

Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode !

